

**Mairie**

16 bis place du Maréchal Leclerc  
37800 Sainte-Maure de Touraine  
Tél : 02 47 65 40 12  
télécopie : 02 47 65 65 76  
[www.sainte-maure-de-touraine.fr](http://www.sainte-maure-de-touraine.fr)

Sainte-Maure-de-Touraine, le 14 janvier 2014

N/Réf. : Affaire suivie par : Pascale Bonnamy - CB/MT  
Objet : Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2014.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le compte-rendu du Conseil municipal n° **01-2014** de la séance du **13 janvier**. L'ordre du jour est le suivant :

1. La citoyenneté, thème 2014
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2013
3. Point d'informations sur la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine
4. Point sur le dossier LGV
5. Décisions du Maire : droit de préemption
6. Débat d'orientation budgétaire 2014
7. Gestion financière
  - 7.1. *Travaux en régie*
  - 7.2. *Ouverture 25 % crédits : Budget général de la commune*
  - 7.3. *Prêt Initiative Touraine Chinonais : participation communale*
8. Gestion des ressources humaines
  - 8.1. *Avancements de grades*
  - 8.2. *Modification d'horaires d'un poste d'adjoint technique de 2e classe*
9. Domaine et patrimoine
  - 9.1. *Espace « Bel Air » : dépôt d'un permis de construire*
10. Informations diverses

Je vous précise qu'un résumé de la rencontre du 16 janvier avec COSEA a été ajouté dans le compte-rendu, en page 5.

Par ailleurs, la date de présentation de la borne de rechargement et des véhicules électriques vous sera communiquée prochainement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire,



**Christian BARILLET**

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JANVIER 2014, à 20h30

L'an deux mille quatorze, le treize janvier, à 20 h 30,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BARILLET, Maire.

Etaient présents : M. BARILLET, M. DROUIN, M. TERRASSIN, Mme MARTIN, M. RABOIN, M. GALLAND, Mme PILOLOT, Mme DENIS, Mme MARQUET, Mme ESNOUF, Mme PERONNET, M. GUITTON, Mme GILLIOTTE, M. DUBOIS, Mme DELUGRÉ, Mme THOMAS, M. GEORGET, Mme GOUZIL, M. CORMERY, M. JUDE, M. MARCATEL, M. CHAMPIGNY, Mme THERET, M. LOIZON.

Etaient excusés : Mme FOUASSE, M. BASSEREAU (pouvoir à M. CHAMPIGNY).

Etait absent : M. THOUVENIN.

Mme Christelle ESNOUF est désignée comme secrétaire de séance.

✠ ✠ ✠

1. Lecture est donnée aux Conseillers des documents transmis :
  - Le 24 décembre : le compte-rendu de la séance du CM du 17 décembre.
  - Le 6 janvier : la convocation du Conseil municipal de ce soir avec les notes de synthèses afférentes.
2. Lecture est donnée aux Conseillers des documents remis sur table ce 13 janvier :
  - Informations : CCSMT, LGV + diverses + 2 projets de délibérations : CEM Citoyenneté et Chantier de construction de la LGV
  - Tableau de permanence pour la distribution des sacs poubelles 2014.
3. Prochain conseil municipal : lundi 10 février (vote du Compte Administratif 2013).

✠ ✠ ✠

M. le Maire renouvelle ses bons vœux à chacune et chacun des conseillers municipaux ainsi qu'au public qui nous accompagne, vœux de bonheur, de santé, pour eux-mêmes et leurs proches.

## 1. La citoyenneté, thème 2014

### **1 – 1 : Débat préalable**

Il est proposé aux conseillers municipaux de faire un tour de table de façon à ce que chacun exprime sa perception de ce sujet et formule éventuellement des propositions d'action.

### Débat

M. le Maire : Symboliquement inscrite l'ordre du jour, la citoyenneté, thème de l'année, est un sujet de première importance. Je vous propose de faire un rapide tour de table qui va permettre à chacun de donner, s'il le souhaite, une ou deux idées sur ce qui lui semble important par rapport à ce thème et, éventuellement, des propositions d'actions qui pourront être étudiées par la commission extra-municipale.

Olivier DROUIN : Ce qui me vient à l'esprit, c'est la voirie et notamment, le mauvais stationnement de véhicules sur les trottoirs ; la citoyenneté, c'est respecter les trottoirs qui sont utilisés par les piétons, les personnes à mobilité réduite, les enfants... Et la deuxième idée qui me vient, c'est la divagation des chiens et leurs excréments laissés un peu partout.

Simone MARTIN : La citoyenneté a été instaurée à la Révolution française. Nous sommes devenus des citoyens d'un état ou d'une collectivité et avons tous les mêmes droits et les mêmes devoirs. Nous devons accepter les règles de vivre ensemble avec des personnes dont les modes de vie et les religions sont différents.

Claude RABOIN : Les ordures ménagères, c'est un sujet extrêmement important. Par rapport à la collecte, ce serait bien de respecter le stationnement pour la libre circulation de la benne et également, par rapport au tri sélectif : la quantité et la qualité du tri. Il y a des efforts à faire en termes de communication. Au niveau du tri des ferrailles, en 2012, ce sont 257 tonnes qui n'ont pas été triées et en 2013, 347 tonnes. Il y a donc des gens qui font un mauvais tri. Le souhait que je formule en termes de citoyenneté, c'est que les gens améliorent le tri. Il y a des efforts importants à faire de ce côté-là.

Anne DENIS : Je vais être synthétique et je rejoins Simone MARTIN avec le respect de la différence, le respect de l'autre.

Bernard GEORGET : Le droit de vote ne s'est pas acquis tout seul, il a fallu faire une révolution pour l'avoir. La citoyenneté permet à tout citoyen d'aller voter. Il faut aller voter.

Joël GUITTON : Incitation au vote, respect des autres et diminution de la violence.

Lucette GOUZIL : Faire passer l'intérêt général avant l'intérêt individuel d'une manière générale et dans tous les domaines.

Patricia GILLIOTTE : Le respect d'autrui, des règles, pour moi cela passe par l'écoute de chacun.

Christelle ESNOUF : Le respect de l'autre, le respect des enfants envers les adultes, cela se retrouve à l'école mais aussi à la maison.

Michel DUBOIS : Le respect des passages piétonniers.

Angélique MARQUET : Je rejoins l'idée de mes collègues : le respect de l'autre avant tout, l'intérêt général avant l'intérêt personnel.

Michel CHAMPIGNY : La citoyenneté, c'est le droit de vote qui nous a été acquis, ce sont des droits mais aussi des devoirs. Plusieurs villes ont choisi le thème de la citoyenneté, c'est important.

Jean-Pierre LOIZON : Se respecter les uns les autres de façon à harmoniser l'environnement de la ville.

Christine THERET : Le respect des lois avant tout. On est dans une république et il existe des lois. Se respecter aussi les uns les autres à l'extérieur comme à l'intérieur.

Bertrand MARCATEL : La citoyenneté, c'est le grand but de la Constitution. C'est aussi la charte de l'environnement. Dans la continuité de l'année dernière, on va essayer de mettre en place la charte de l'environnement.

Béatrice THOMAS : En tant que citoyens, nous avons des droits mais aussi des devoirs.

Jacqueline PERONNET : Je rejoins mes collègues : c'est respecter les lois qui sont votées, ce qui n'est pas toujours le cas, mais surtout se respecter les uns les autres.

James JUDE : La citoyenneté nous donne quelques droits parmi beaucoup d'autres : droit à la dignité, droit au respect de sa vie privée, droit de vote, droit à l'éducation, à la protection sociale, au travail, droit à la propriété, à la sécurité, droit à la liberté d'opinion, de religion. On a des devoirs : devoirs envers la famille, la société, l'Etat, le devoir de voter, de respecter son semblable, de protéger l'environnement, de le défendre.

Eric CORMERY : Le respect de l'autre dans toutes circonstances.

Jeannine DELUGRÉ : Respect des personnes malgré les âges, les jeunes, les moins jeunes, l'environnement, la famille.

Philippe GALLAND : J'avais fait un édito dans l'agenda en lien avec le thème de cette année. Un bel engagement dans l'esprit citoyen, c'est la vie associative. La citoyenneté est le fait pour une personne, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu comme membre d'une cité (aujourd'hui d'un état), nourrissant un projet commun auquel ils souhaitent prendre une part active. C'est à la révolution que l'on a remplacé le terme de « sujet » par celui de « citoyen ». Cela veut dire plein de choses.

Monique PIOLLOT : Je rejoins tout ce qui a été dit : c'est déjà respecter l'autre et je pense qu'il faut d'abord initier les enfants dans les écoles dès le plus jeune âge. Et l'autre sujet, c'est essayer de mobiliser les jeunes et les moins jeunes pour créer un réseau d'entraide dans la commune.

Philippe TERRASSIN : On a passé deux ans à travailler sur l'urbanisme, à essayer de construire notre cité physiquement et j'espère que nous pourrions faire partager à nos concitoyens le fait que nous avons travaillé ensemble et que les règles d'urbanisme sont à respecter. L'acte citoyen, c'est que tout le monde accepte les règles.

M. le Maire : J'ai rencontré tout à l'heure les gens d'Emmaüs. Ils souhaitent trouver de nouvelles personnes pour assurer l'accueil des routards. On a eu un échange et on a fait le lien avec la citoyenneté. Nous sommes arrivés à l'idée que la citoyenneté, c'est aussi la capacité d'accueillir des gens différents et en particulier, des gens non sédentaires : les routards mais aussi les gens du voyage et les pèlerins de la route de St Jacques de Compostelle.

### **1 – 2 : Commission extra-municipale « Citoyenneté »**

Lors de sa réunion du 18 décembre 2013, la commission extra-municipale « Vivre ensemble » a proposé de prolonger son travail en 2014 sur le thème de la citoyenneté qui a marqué la réflexion sur le vivre ensemble. Il est proposé au Conseil de créer une nouvelle CEM sur la citoyenneté en s'appuyant sur le travail et les ressources de la CEM « Vivre ensemble ». Afin de permettre l'intégration de nouvelles personnes, la composition sera décidée lors du Conseil de février.

La proposition de délibération sera remise en séance.

### **Débat**

M. le Maire : C'est dans la commission « Vivre ensemble » que l'on avait évoqué des thèmes qui viennent d'être énoncés. C'est donc la continuité : on propose de prolonger la CEM « Vivre ensemble » par la CEM « Citoyenneté ». On décide d'abord de créer cette commission et le 10 février, on en nommera les membres. Tous les gens de la CEM « Vivre ensemble » qui étaient présents, ont exprimé le souhait de continuer à travailler dans cet esprit. On redemandera aux membres de cette commission et on lance un appel pour ceux qui voudront y participer (les gens d'Emmaüs par exemple).

### **Délibération n° 2014-JANV-N°01**

**Considérant l'article L 2143.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),**

**Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 mai 2008 portant création de 11 commissions extra-municipales,**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **De créer 1 comité consultatif supplémentaire, dénommé : commission extra-municipale CITOYENNETÉ.**

### **1 – 3 : Délibération concernant le chantier de construction de la ligne LGV**

Devant les difficultés récurrentes occasionnées par le chantier de construction de la ligne LGV et le manque de civisme de l'entreprise COSEA, il est proposé au Conseil de saisir l'opportunité de cette nouvelle année sur le thème de la citoyenneté pour exiger de la part de l'entreprise COSEA un réel respect des citoyens. Cette proposition s'appuie tout particulièrement sur la décision prise sans concertation de prolonger jusqu'en avril la fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute A10 vers Poitiers alors que sa réouverture était prévue en janvier. Cette prolongation qui ne semble justifiée que par le besoin propre de l'entreprise d'opérer sans contrainte sur ce chantier, va créer des nuisances importantes (bruit, salissures, insécurité) dans la traversée de la commune, en particulier du fait du passage des poids lourds.

L'expérience de la VC9 nous a permis de mesurer les pratiques frauduleuses de COSEA pour arriver à ses fins : refus d'explication, refus de fournir les plans de chantier ou production de plans erronés, fausses implantations.

L'engagement de la commune dans une démarche de respect de la citoyenneté nous apporte la légitimité à en exiger autant des opérateurs du territoire.

La proposition de délibération sera remise en séance.

## Débat

M. le Maire : On a souhaité inscrire cette délibération sur la ligne LGV parce que, malgré les engagements pris au niveau du Comité de suivi des engagements de l'Etat, qui se tient régulièrement à la préfecture, dans la réalité, c'est complètement différent. En particulier, Cosea a décidé, sans nous consulter, la prolongation de la fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute A10 vers Poitiers. Lorsqu'il a été décidé de faire des coupures de bretelles, on a fortement contesté compte tenu de la durée de ces coupures. Finalement, on a accepté ces coupures, notamment le branchement de Sorigny vers Poitiers qui devait se terminer début janvier. On a reçu fin décembre un communiqué de Vinci qui indique que c'était prolongé jusqu'en avril. A Sainte-Maure, nous étions très opposés à cette prolongation ; on a vivement contesté et une réunion a été acceptée. Elle aura lieu jeudi prochain à 16h à Sorigny. Nous proposons d'interpeler COSEA en se référant au comportement citoyen qui serait avant tout de respecter les élus et les citoyens. On sent bien que les objectifs de rentabilité financière sont la priorité au détriment des habitants.

Claude RABOIN : On le voit bien par rapport à l'entretien des routes. A chaque instant, il faut être derrière les entreprises qui interviennent sur le chantier. A La Celle Saint Avant, une maison a même été complètement inondée suite aux travaux et M. Le Lay ne s'est posé aucune question et a simplement dit que cette inondation était liée aux intempéries !

Philippe TERRASSIN : Par rapport à la fermeture de la bretelle, cela fait 3 semaines que les engins ne tournent plus alors qu'ils auraient pu reprendre tout début janvier.

M. le Maire : C'est un geste symbolique bien sûr mais c'est aussi l'occasion pour nous d'engager ce débat sur la citoyenneté et très modestement, montrer que ce n'est pas parce qu'on est David qu'il ne faut pas s'attaquer à Goliath !

Jean-Pierre LOIZON : A cette réunion le 16 janvier, le sous-préfet et le préfet seront-ils présents ?

M. le Maire : Le préfet non, mais le sous-préfet, je pense qu'il sera présent puisqu'il est en copie de tous les e-mails envoyés. On a demandé à Cosea de nous envoyer, avant la réunion, le dossier qui explique la raison de la prolongation. Dans le message reçu aujourd'hui, Cosea dit simplement qu'il va envoyer le dossier mercredi, la veille ! Depuis octobre, semble-t-il, cette décision de prolongation est prise. Elle ne s'est pas faite sans un argumentaire solide. Et on nous fait attendre la veille de la réunion pour avoir les explications. Je n'ai pas de mot pour qualifier cela, c'est vraiment la négation des élus !

Claude RABOIN : On voit bien dans les Coteaux, pour la visite du chantier du viaduc, on s'est déplacé pour rien, on n'a rien vu sur le poussage du viaduc !

M. le Maire : En fait, il y a 4 appuis : 3 qui sont d'un côté de la route et 1 de l'autre. Le bon sens voulait que la base et la plateforme de lancement soient du côté où il y a 3 appuis. Mais non ! On les a mis de l'autre côté et uniquement pour justifier la coupure de la route car, ainsi, c'est beaucoup plus facile de travailler, on est tranquille ! J'ai posé la question sur le chantier : « mais comment se fait-il que vous avez mis la base de ce côté ? » La dame réfléchit et dit « le viaduc a une légère pente ». C'est de la folie, techniquement cela n'a aucun sens ! Simplement, la pente n'a aucune influence sur le poussage des poutres. Un ingénieur est venu immédiatement rectifier l'explication sans contester mon analyse bien sûr car c'est la réalité.

### Informations postérieures à la réunion du Conseil :

*Lors de la réunion du 16 janvier, le sous-préfet et les représentants de la préfecture m'ont apporté leur soutien. Après des échanges quelquefois assez vifs, il a été décidé :*

- *que COSEA mettrait tout en œuvre pour réduire la coupure de la bretelle qui pourrait être rétablie fin mars ;*
- *qu'à partir de fin janvier, les camions ne seront plus déviés par Sainte Maure mais reprendraient l'autoroute vers Tours pour faire demi-tour trois km plus loin à l'échangeur de l'A85.*

*Il est certain que la délibération du Conseil a influé favorablement cette décision qui nous satisfait.*

*Après le rétablissement, de nouvelles coupures ponctuelles seront nécessaires pour mettre en place les équipements de protection sur les bretelles.*

*Après la réunion, une visite du chantier a eu lieu. Il apparait clairement que ces travaux ne subissent pas les intempéries et pouvaient tout à fait être réalisés dans les délais.*

**Délibération n° 2014-JANV-N°02**

**Considérant le cas de la demande de coupure de longue durée de la VC9 au lieu-dit « la Cochetière » qui, après exigence d'en fournir les motifs, s'est avérée inutile,**

**Considérant la coupure de longue durée de la route des Coteaux sur la commune de Sepmes qui aurait pu être évitée comme on l'a constaté lors de la visite sur le chantier le 9 janvier 2014,**

**Considérant la décision sans concertation de prolonger de trois mois la coupure de la bretelle de raccordement de l'échangeur de Sorigny vers le Sud et des nuisances que cela entraîne pour la commune de Sainte Maure de Touraine du fait du report de trafic,**

**Considérant la nécessité d'intervenir en permanence pour obtenir la réparation des voies communales ou départementales au voisinage du chantier,**

**Considérant l'engagement de la commune pour la promotion de la citoyenneté en 2014,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- 1) DEMANDE à l'entreprise COSEA de faire preuve de respect pour les citoyens vivant dans la zone d'influence du chantier et de se comporter elle-même comme une entreprise citoyenne en bannissant l'abus de pouvoir, le mensonge et la manipulation comme on le déplore trop fréquemment.**
- 2) DEMANDE à Monsieur le Maire de refuser le prolongement de la coupure de la bretelle Sud vers Poitiers au-delà du 15 février 2014.**
- 3) DEMANDE à Monsieur le Préfet et à ses services de soutenir les justes revendications des communes et de leurs habitants.**

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2013**

M. le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2013, envoyé aux conseillers municipaux le 23 décembre.

**Débat**

M. le Maire : Gerdina FOUASSE m'a dit avoir voté « contre » l'acquisition de la grange. Les deux personnes chargées du secrétariat n'ont rien vu alors que Philippe GALLAND l'a vue lever la main. Nous enregistrons cette observation qui n'a pas été confirmée officiellement par Mme Fouasse puisqu'elle n'a pas laissé de consigne.

Le compte-rendu du 17 décembre 2013 avec ce commentaire, est adopté à l'unanimité.

**3. Point d'informations sur la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine**

**Commission Enfance-Jeunesse** (Monique Pilot) : La commission s'est réunie ce soir et on va y voir plus clair puisque le transfert est fait depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le contrat enfance-jeunesse avec un projet 2014-2017 est mis en place. Prévision également de l'ouverture des centres de loisirs au mois d'août (1<sup>re</sup> et dernière semaines) et une semaine d'ouverture à Noël, ce qui n'existait pas auparavant. Par contre, on ne sait pas encore où vont s'installer ces centres de loisirs. Retard pour l'ouverture du pôle petite enfance qui est maintenant prévue le 1<sup>er</sup> mai 2014. La commission enfance-jeunesse se réunira dans la 1<sup>re</sup> quinzaine de février.

**Commission Economie-Tourisme** (Philippe Terrassin) : La commission Economie se réunira cette semaine et la commission Tourisme la semaine prochaine.

#### 4. Point sur le dossier LGV

- Changement de présidence à LISEA. Monsieur Hervé Tricot sera remplacé par Monsieur Laurent Cavrois jusqu'alors directeur général adjoint.
- Suite aux opérations d'archéologie préventives effectuées sur la commune, la DRAC (service régional de l'archéologie) propose d'organiser à Ste Maure une conférence générale concernant la mise en place des diagnostics, la méthodologie de l'archéologie préventive et les résultats de l'opération de la LGV dans son ensemble ainsi qu'une conférence spécifiquement dédiée à l'opération de fouilles menée sur la commune.
- COSEA informe du prolongement de la fermeture de la bretelle Sorigny-Poitiers échangeur Monts-Sorigny jusqu'à mi-avril 2014 sachant qu'elle devait rouvrir début janvier. La méthode employée est inacceptable. Monsieur le Maire a échangé plusieurs courriers avec Monsieur Le Lay de COSEA et Monsieur le Sous-Préfet à ce sujet en refusant cette décision prise sans concertation. Une réunion à ce sujet est prévue le 16 janvier.
- Visite du chantier du viaduc des Coteaux le 9 janvier. C. Barillet : Très mal organisé, pas de visualisation du poussage des premières poutres, une occasion d'expliquer sur place que la coupure de la route pendant un an aurait pu être évitée.
- Réparation de la route du Louroux : suite aux plaintes de riverains, nous avons dû intervenir auprès de COSEA avec copie au préfet pour que la route du Louroux soit correctement réparée. Toutes les communes subissent ces désagréments de la part d'une entreprise qui pratique la langue de bois avec une désinvolture remarquable.

#### 5. Décisions du Maire : droit de préemption

##### **Note de synthèse**

1) M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 31 mars 2008, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les propriétés suivantes :

| Section | N°    | Propriétaires                    | Lieu-dit                    | Superficie           |
|---------|-------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------|
|         |       |                                  |                             |                      |
| ZN      | 106 p | Mme GUIGNARD Janine              | 21 rue des Coteaux          | 1 098 m <sup>2</sup> |
|         |       |                                  |                             |                      |
| AE      | 167   | SCI D.C.C.F. – M. BEZAULT Daniel | 55 Av. du Général de Gaulle | 92 m <sup>2</sup>    |
| AE      | 168   | SCI D.C.C.F. – M. BEZAULT Daniel | 55 Av. du Général de Gaulle | 773 m <sup>2</sup>   |
|         |       |                                  |                             |                      |

2) M. le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de la délégation que lui a confiée le Conseil municipal en date du 29 septembre 2008, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les fonds de commerce suivants :

| Propriétaires                   | Lieu-dit                         | Activités                 |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
|                                 |                                  |                           |
| SCI HOSTELLERIE DU CHEVAL BLANC | 53 à 55 Av. du Général de Gaulle | Café – Hôtel - Restaurant |
|                                 |                                  |                           |

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

## 6. Débat d'orientation budgétaire 2014

### Note de synthèse

#### Cadre général

M. le Maire rappelle que les articles L.2312-1 et L.2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que l'élaboration proprement dite d'un budget primitif doit être précédée d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire à l'intérieur d'un délai de deux mois précédent son examen.

Les grandes orientations ont été débattues en commission des finances du 12 décembre 2013 ; le compte-rendu est envoyé par Email aux conseillers qui peuvent en demander une copie papier à l'accueil.

M. le Maire rappelle que le budget est l'outil de développement de la commune. Il a permis, par un choix judicieux d'investissements et de partenariats depuis 2002, de relancer durablement la croissance de la commune qui est aujourd'hui en mesure de générer de façon stable de nouvelles ressources. La poursuite de cette politique maîtrisée, bien inscrite dans le cadre communautaire, permet maintenant d'asseoir la position dominante de notre territoire au sud du département. La carte de démographie publiée récemment en constitue un des indicateurs.

#### Contexte

La loi de finances 2014 pour la partie concernant les collectivités locales apporte les éléments suivants :

- Au vu des différentes informations que nous avons trouvées sur Internet et dans les journaux spécialisés, il apparaît une baisse des concours financiers de l'Etat. A priori, la baisse de la DGF serait de l'ordre de 3,6 %.
- Les compensations d'exonération de la fiscalité locale vont jouer le rôle de variables d'ajustement et seront probablement à revoir à la baisse aussi.

En ce qui concerne la dotation de compensation de la CCSMT, elle baissera du fait du prélèvement des charges de transfert du service Enfance Jeunesse, dans sa partie Accueil de loisirs. Cette baisse sera néanmoins légèrement inférieure à la baisse des charges du fait de l'abattement obtenu pour les enfants hors commune.

#### Les éléments de stratégie du budget 2014

Nous reprenons l'essentiel des orientations définies en 2002 et complétées les années suivantes :

Poursuite des programmes pluriannuels engagés : maintenance de la voirie, rénovation de l'école Voltaire : 3<sup>e</sup> tranche, entretien des bâtiments, réhabilitation Avenue de Gaulle (prolongement Sud), aménagement Espace Ronsard, valorisation touristique (circuit Centre historique), appui au commerce de proximité (fonctionnement), appuis spécifiques aux associations, programme Biodiversité, valorisation des biens communaux.

Prolongement de la pause fiscale communale : en raison du contexte socio-économique difficile, il a été décidé de conserver les taux d'imposition communaux de 2013 pour l'année 2014. Malgré cela, les recettes fiscales augmenteront du fait de la revalorisation des bases par l'Etat et de la croissance sur le territoire de la commune : nouvelles constructions (TFA), nouveaux habitants (TH).

#### Budget principal

En ce qui concerne le budget de fonctionnement :

Poursuite de la maîtrise des dépenses et recettes de fonctionnement :



- Les actions menées sur les économies d'énergie et la vigilance des services dans le cadre des résolutions de l'agenda 21 sur la demande des élus permettent de stabiliser les dépenses de charges à caractère général autour de 1.000.000 € depuis 2009, l'effort sera poursuivi. Mise en place d'un suivi des salles par « Vigie Ville » pour lutter contre le manque de vigilance des utilisateurs de salles.
- Les charges de personnel resteront de l'ordre de 2.000.000 €. Cette prévision tient compte d'une augmentation de 2 % (cf. gel des traitements de la Fonction Publique) et de la réactualisation suite au transfert de compétences des centres de loisirs. A noter que l'accueil périscolaire restant du domaine de la commune, nous payerons à la CCSMT la refacturation des heures réalisées par les animateurs sur ces horaires du matin, midi et soir, tout comme la CCSMT nous refacture la prestation de l'intervenante musicale en milieu scolaire.

En ce qui concerne le budget d'investissement :

Il s'agit là d'un inventaire basé sur la démarche de programmation pluriannuelle conjuguée avec les urgences nouvelles. Au stade des orientations budgétaires, il est retenu le principe d'un programme d'investissement de 1,3 million d'euros. En fonction de la concrétisation ou non des ventes d'immeubles ou terrains communaux, un emprunt relais de 300.000 € reste envisageable.

- Viabilisation du terrain pour le Centre de secours des pompiers
- Rénovation du Quartier Theuriet : aménagement des espaces publics, opération « Bien vivre à domicile », construction d'une salle commune, transfert de l'Atelier Auguste Renoir et isolation du bâtiment Theuriet
- Aménagement espace « Bel Air » : pôle solidarité et 1<sup>re</sup> tranche des services techniques
- Ilot central : reprise des études
- Entretien et amélioration des bâtiments
- Projets patrimoine : Chapelle des Vierges, Musée, Dolmen, Lavoisier de Vaux, Chapelle Couvent
- Projet Manse (plan d'eau, acquisitions foncières, circuit touristique)

Les cessions prévisibles d'actifs portent sur les deux terrains Canterie (dont un avec habitation), les ateliers relais à SOGEBUL, le 1 rue du Bon Valet (local occupé par la Croix Rouge), la cave rue des Mérigotteries. L'acquisition du terrain LR Construction reste en cours.

#### **Budget EAU**

- Travaux château d'eau
- Reprise forage Les Sources
- Reprise conduite rue Gabriel Chevalier
- Conduite village de Vaux (étude)
- Poteaux incendie

#### **Budget ASSANISSEMENT**

- Début des travaux de restauration du collecteur Manse

#### **Budget LOGEMENTS SOCIAUX**

- Logements 32 rue Patry : financement de 3 logements
- Logements 2 rue du Poulailleur : financement de 2 logements

Le Conseil est invité à débattre de ces éléments qui permettront de préparer le Budget Primitif 2014.

#### **Débat**

M. le Maire : Un des points importants qu'il faut retenir, c'est le maintien du budget du personnel. C'est une volonté malgré l'augmentation, en jouant aussi sur les transferts qui vont s'opérer sur l'enfance-jeunesse. Si on peut baisser, on baissera. Sur le secteur enfance-jeunesse, on a une période de 1 à 3 mois d'articulation qui va nécessiter de travailler plus intensément. Le secrétariat passe à la CCSMT sauf une petite partie qui reste chez nous. Cette période d'adaptation risque

d'entraîner des surcoûts mais il est hors de question de baisser la qualité du service. Ceci est un phénomène normal lorsque l'on change d'organisation.

Autre élément, c'est le maintien des taux d'imposition. Globalement, on a des résultats qui sont tout-à-fait à la hauteur de nos prévisions, voire même légèrement supérieurs.

Monsieur le Maire reprend l'énumération des travaux prévus en investissement au budget principal de la commune. Il précise que la commune s'est engagée à refaire la peinture de la porte de la chapelle du Couvent, bien que celle-ci soit un bien privé.

Sur le budget Eau, d'importants travaux sont prévus sur le château d'eau, bâtiment qui a été réalisé dans les années 1950. Travaux aussi sur le forage aux Sources qui s'ensable et on ne sait pas pourquoi. Quant aux poteaux incendie, la nouvelle réglementation impose une distance de 400 m linéaire de route entre deux poteaux et non plus 400 m à vol d'oiseau.

Les économies restent une priorité. Ce qui vient d'être fait dans la salle des fêtes est caractéristique : on passe de l'éclairage incandescent à un éclairage LED, ce qui réduit de 80 % la consommation. Le retour sur investissement se fait en moins de 7 ans pour un équipement qui ne bouge pas pendant 30 ans. On vient aussi de terminer les aires couvertes, l'éclairage est maintenant aux normes.

Philippe TERRASSIN : Sur la salle des fêtes, on peut moduler l'éclairage de 8 façons différentes.

M. le Maire : Il faudra faire une petite note d'utilisation pour toutes les associations mais c'est beaucoup plus simple qu'avant.

On vient de recevoir un 2<sup>e</sup> véhicule électrique, c'est un Kangoo. Le coût de charge des batteries est pratiquement négligeable. Par contre, on a un contrat pour les batteries : on paie une somme forfaitaire par an et lorsque les batteries sont usées, ils les changent.

Anne DENIS : Y a-t-il des garages à Sainte-Maure qui réparent les voitures électriques ou bien faut-il aller à Tours ?

Olivier DROUIN : C'est Renault qui est à Loches et qui se déplace à Sainte-Maure en cas de panne.

Philippe TERRASSIN : Il y a des accords : pour les choses courantes, le concessionnaire local les fait mais pour des réparations plus complexes, c'est Loches qui intervient. La particularité de ces véhicules, c'est qu'ils ne s'entendent pas et qu'ils sont d'un confort remarquable. Il faut juste apprendre à les conduire pour ne pas user trop de pneus.

M. le Maire : Je propose de fixer une date avec Nicolas MERCUZOT pour que vous puissiez venir voir le véhicule.

Bernard GEORGET : Par rapport aux véhicules électriques, la borne installée à « Ronsard » est-elle opérationnelle ?

Olivier DROUIN : Non, elle n'est pas opérationnelle, elle le sera vers le 20. Et ce n'est pas la commune qui paie la consommation, c'est bien le SIEIL qui prendra le compteur à sa charge.

M. le Maire : Pour pouvoir recharger, il faudra une carte magnétique qui fonctionne partout en Indre et Loire. S'il y a un vandalisme sur la borne, cela coupe automatiquement tout le système. On fera un petit rassemblement au niveau de nos services et des conseillers lorsque la borne sera en service et on verra le véhicule en même temps.

Philippe TERRASSIN : On pourra demander une carte de rechargement pour nos services.

M. le Maire : Il faut 6 heures pour une charge complète.

Philippe TERRASSIN : Quand vous l'utilisez comme un véhicule traditionnel, il y a une bobine qui recharge et cela optimise la batterie.

Après échanges, il est convenu qu'un rendez-vous sera fixé aux conseillers municipaux pour présenter le véhicule électrique et la borne de rechargement.

M. le Maire : On va prolonger les expériences de l'an dernier pour avoir des travaux qui utilisent moins de machines et qui soient plus créateurs d'emplois. C'est le cas de l'allée de l'église où, en accord avec l'entreprise Bellin, on a pris des employés ASEPT, avec moins de mécanique, moins de pelle mais avec un travail manuel qui soit acceptable. Le bilan fait ressortir que l'on a créé de la main d'œuvre sans augmenter le coût du travail et que l'on a même réalisé des économies (de 20 % environ).

**LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE du bon déroulement du débat des orientations budgétaires pour 2014.**

## 7. Gestion financière

### 7.1. Travaux en régie

#### **Note de synthèse**

M. le Maire présente les dépenses liées à des travaux réalisés en 2013 par les services techniques de la commune en régie et qui peuvent de ce fait être valorisés dans le patrimoine communal et portés en section d'investissement.

#### **Débat**

Jean-Pierre LOIZON : Pourquoi sur le poste « Theuriet », le coût des matériaux n'est pas élevé par rapport à la rémunération ?

Olivier DROUIN : Cela correspond au temps passé à réaliser les travaux.

Philippe TERRASSIN : Pour l'agencement du hall, notre peintre a refait toutes les peintures, le sol, le plafond, ce qui fait qu'en matériaux, il y a peu mais on valorise les heures de notre agent. Les travaux en régie permettent de valoriser la main d'œuvre interne.

#### **Délibération n° 2014-JANV-N°03**

**Après en avoir délibéré,**

**Considérant que les opérations exposées ci-dessous, réalisées par les services techniques municipaux en 2013, constituent des opérations d'investissement qui augmentent la valeur de l'actif de la commune et qui doivent donc être comptabilisées en section d'investissement,**

**Considérant les dépenses réalisées et imputées en section de fonctionnement qu'il convient de porter en section de fonctionnement :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **D'inscrire les dépenses de fonctionnement ci-dessous mentionnées en section d'investissement :**

| Dépenses  | Coût matériaux | Rémunération | Frais généraux | Utilisation engins communaux | Total      | Chapitre | Article |
|---|----------------|--------------|----------------|------------------------------|------------|----------|---------|
| <b>Voirie</b> : installation boîtes à lettres   | 626,97 €       | 1 394,97 €   | 209,24 €       |                              | 2 231,18 € | O40      | 2152    |
| <b>Theuriet</b> : agencement hall - installation étagère au PAJ   | 447,85 €       | 4 828,85 €   | 724,33 €       |                              | 6 001,03 € | O40      | 2135    |
| <b>Bâtiments divers</b> : création local rangement tir à l'arc/création chariots pour tables rondes et pour tables orange | 1 934,24 €     | 1 280,66 €   | 192,10 €       |                              | 3 407,00 € | O40      | 2135    |
| <b>Mairie</b> : réfection bureau communication, réfection couloir RDC, réfection sol SST                                  | 1 785,33 €     | 1 778,70 €   | 266,81 €       |                              | 3 830,84 € | O40      | 2135    |

|  |             |            |          |  |             |     |      |
|--|-------------|------------|----------|--|-------------|-----|------|
| <b>Espaces publics</b> : stade : création lisse de charmilles avec bordures, réfection douches vestiaires arbitres, réfection assises tribunes/création clôture jardins familiaux/camping : réfection peinture lavabos extérieurs, pose VMC dans sanitaires chauffés/parc Guignard : agrandissement cabane chèvres, création terrain pétanque, création mangeoires/piscine : réfection peintures avant ouverture | 12 209,38 € | 6 261,02 € | 939,15 € |  | 19 409,55 € | O40 | 2135 |
| <b>Bâtiments scolaires</b> : installations lavabos et têtes thermostatiques  | 736,60 €    | 213,44 €   | 32,02 €  |  | 982,06 €    | O40 | 2135 |
| <b>Patrimoine</b> : reprise étanchéité des douves de l'église/château : réhabilitation bureaux RDC, réfection électricité 1er étage  | 338,02 €    | 2 142,02 € | 321,30 € |  | 2 801,34 €  | O40 | 2135 |

| Recettes | Coût matériaux | Rémunération | Frais généraux | Utilisation engins communaux | Total       | Chapitre | Article |
|----------|----------------|--------------|----------------|------------------------------|-------------|----------|---------|
|          | 18 078,39 €    | 17 899,66 €  | 2 684,95 €     | -                            | 38 663,00 € | O42      | 722     |

## 7.2. Ouverture 25 % crédits : Budget général de la commune

### **Note de synthèse**

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration et de décentralisation, donne la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget d'investissement, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, en dehors des crédits afférents au remboursement de la dette.

Il indique que les crédits correspondants sont ensuite repris au moment de l'adoption du budget primitif.

M. le Maire propose que soient ouverts les crédits ci-après.

### **Délibération n° 2014-JANV-N°04**

**Vu l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration et de décentralisation,**

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **D'ouvrir les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon les tableaux ci-dessous :**

**Rappel des crédits d'investissement ouverts en 2013 : 1.344.918 €**

| OPERATION | LIBELLE              | ARTICLE | OUVERTURE 2014 |
|-----------|----------------------|---------|----------------|
| 107       | BIBLIOTHEQUE         | 2188    | 4625 €         |
| 108       | BATIMENTS SCOLAIRES  | 2135    | 123.531 €      |
| 111       | EQUIPEMENT ENTRETIEN | 2188    | 375 €          |
| 21        | THEURIET             | 2135    | 17.000 €       |
| 23        | ATELIERS             | 2135    | 29.125 €       |
| 24        | PETIT PATRIMOINE     | 2135    | 25.162 €       |
| 26        | MANSE                | 2135    | 7.500 €        |
| 53        | MAIRIE               | 2135    | 12.247 €       |
| 56        | DIVERS               | 2031    | 375 €          |
| 57        | BATIMENTS DIVERS     | 2135    | 16.625 €       |
| 63        | VOIRIE               | 2151    | 86.250 €       |
| 70        | PLAN D'EAU           | 2135    | 12.587 €       |
|           |                      |         | 335.402 €      |

**Rappel des crédits d'investissement ouverts en 2013 : 500.000 €**

|                       |       |                     |           |
|-----------------------|-------|---------------------|-----------|
| Budget assainissement | 21532 | Ouverture BP 2014 = | 125.000 € |
|-----------------------|-------|---------------------|-----------|

**Rappel des crédits d'investissement ouverts en 2013 : 760.000 €**

|            |       |                     |           |
|------------|-------|---------------------|-----------|
| Budget eau | 21531 | Ouverture BP 2014 = | 190.000 € |
| Budget eau | 2031  | Ouverture BP 2014 = | 7.500 €   |

*7.3. Prêt Initiative Touraine Chinonais : participation communale***Note de synthèse**

Réuni en comité d'agrément le 10 décembre 2013, Initiative Touraine Chinonais a accordé un prêt de :

- 8.000 € d'une durée de 5 ans à M. Julien CHAMPION, repreneur d'un commerce de café-restaurant,
- 15.000 € d'une durée de 5 ans à M. Franck MORICE, créateur d'un commerce de boucherie-charcuterie,
- 8.000 € d'une durée de 5 ans à Mme Naouel QUERNEAU, repreneuse d'un commerce de tabac-loto.

Comme il est d'usage, il convient que le Conseil municipal verse une subvention de 4.650 € à l'association, qui correspond à 15 % du montant des prêts, permettant d'abonder Initiative Touraine Chinonais au titre de son fonctionnement.

**Débat**

M. le Maire précise que M. Champion a repris le café-bar « Au bon accueil », M. Morice dont le père est l'ancien boucher de Super U, ouvrira sa boucherie-charcuterie dans l'ancien restaurant « L'Apostrophe » et Mme Querneau reprend le tabac-loto « Tabac des Halles » situé sur la place, face à la Poste. M. Bulté, pour lequel on avait voté un crédit pour son commerce de crèmerie-fromagerie, n'a pas utilisé ce crédit. Aussi, Initiative Touraine Chinonais va nous rembourser.

**Délibération n° 2014-JANV-N°05**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **de verser à INITIATIVE TOURAIN CHINONNAIS une subvention de 4.650 € correspondant à 15 % du montant des prêts accordés à :**
- **M. Julien CHAMPION, repreneur d'un commerce de café-restaurant,**
  - **M. Franck MORICE, créateur d'un commerce de boucherie-charcuterie,**
  - **Mme Naouel QUERNEAU, repreneuse d'un commerce de tabac-loto.**

## **8. Gestion des ressources humaines**

### *8.1. Avancements de grades*

#### **Note de synthèse**

Deux agents de la commune sont en mesure de bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite de l'examen professionnel d'agent de maîtrise et sur proposition d'avancement de grade à l'ancienneté (à noter que cette personne a présenté le concours de rédacteur et a été reçue à l'écrit). Aussi, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un 3<sup>e</sup> poste de rédacteur,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe,
- Création d'un poste d'agent de maîtrise,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe.

Le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable.

#### **Délibération n° 2014-JANV-N°06**

**Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,  
Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **la création d'un 3<sup>e</sup> poste de rédacteur à temps complet,**
- **la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe à temps complet,**
- **la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,**
- **la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à temps complet.**

### *8.2. Modification d'horaires d'un poste d'adjoint technique de 2e classe*

#### **Note de synthèse**

Actuellement, un agent du service des moyens généraux a un temps de travail équivalent à 9 heures par semaine. Compte tenu des congés de longue maladie de deux agents des moyens généraux et de l'absence d'un troisième agent depuis le mois de décembre, il a été proposé à cet agent de faire des heures de travail complémentaires. En raison des besoins en entretien des locaux communaux, il s'avère nécessaire de proposer un 20/35<sup>e</sup> à cet agent afin de pouvoir assurer dans de bonnes conditions ce service, de façon pérenne.

#### **Délibération n° 2014-JANV-N°07**

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **de modifier le temps de travail d'un poste d'Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à compter du 15 janvier 2014, comme suit : de 9/35<sup>e</sup> à 20/35<sup>e</sup>.**

## 9. Domaine et patrimoine

### 9.1. Espace « Bel Air » : dépôt d'un permis de construire

#### **Note de synthèse**

Actuellement, les trois associations de solidarité (Restos du cœur, Epicerie sociale (Ami de pain), Croix Rouge) sont logées dans des locaux communaux provisoires qui ne répondent pas pleinement à leurs besoins. Après plusieurs réunions de concertation, il a été décidé de les regrouper sur le nouveau site de Bel Air. Le projet a été élaboré avec les intéressés. Il permet à chacune des associations de poursuivre son activité tout en mutualisant certains espaces (salle d'accueil, bureau, toilettes) et en améliorant la fonctionnalité de l'ensemble. La dénomination de « Pôle solidarité » a été attribuée pour la gestion du dossier et la dénomination finale sera soumise aux associations. Ce projet bénéficiera du soutien financier du Conseil général et de la CCSMT. L'occupation est envisagée pour septembre 2014.

Ainsi, suite aux études réalisées pour la réhabilitation de l'espace Bel Air, comprenant le pôle solidarité, les Services techniques (bureaux et ateliers), le service des Archives et les réserves du musée, et le service Urbanisme, il convient d'autoriser le maire à déposer le permis de construire afférent à la première tranche des travaux : pôle solidarité et mise en sécurité de l'ensemble du site.

#### **Débat**

M. le Maire : Ces trois associations ont une fonction alimentaire et, en plus, la Croix Rouge a une fonction « vêtements » qui doit être complètement dissociée. L'architecte a rencontré les associations et a fait plusieurs propositions. On a aujourd'hui un plan bien établi qui répond à ce qui a été souhaité par les associations. Chacune d'elles aura son propre local ; la salle d'accueil, le libre-service, le bureau et les toilettes seront mutualisés. On transférera le mobilier existant de chaque association. Dans le financement, on a prévu uniquement l'aménagement des locaux.

Jean-Pierre LOIZON : Il va falloir sécuriser tout cet ensemble.

M. le Maire : C'est le premier endroit où il y aura une surveillance vidéo. Il faut en effet protéger ce site-là compte tenu de son éloignement. La consultation va bientôt être lancée.

Michel CHAMPIGNY : Je pense que c'est une bonne idée d'avoir réuni ces associations et de les avoir mutualisées. Le seul inconvénient, c'est peut-être l'éloignement.

Philippe TERRASSIN : Aujourd'hui, 95 % des utilisateurs ne viennent pas à pied mais en voiture.

M. le Maire : Comme cela a été débattu avec les intéressés, l'éloignement n'est pas un problème important. Comme l'indique Philippe Terrassin, les bénéficiaires s'organisent déjà en covoiturage. Egalement, on a prévu sur deux ans de faire l'aménagement de la liaison piétonne entre l'avenue du Général de Gaulle et l'Espace Bel Air.

Philippe TERRASSIN : Sur 2014 et 2015, on fait une continuité piétonne jusqu'à cet espace. Cela nous permettra d'aménager les stationnements dans la rue Gabriel Chevalier et on devra avoir un passage piétonnier sécurisé.

#### **Délibération n° 2014-JANV-N°08**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE M. le Maire à déposer un permis de construire pour les travaux de réhabilitation de l'Espace « Bel Air » (phase 1).**

## 10. Informations diverses

### Smictom (Claude RABOIN)

- Lors du conseil syndical du 23 décembre dernier, deux points importants ont été présentés, à savoir :
  - Premières tendances d'évolution des contributions aux collectivités pour l'année 2014. Il sera proposé une baisse de 1 % du coût à l'habitant ; cependant, il y aura des différences entre les collectivités compte tenu de l'augmentation de la TVA de 7 à 10 % et des coûts différents des déchetteries.
  - Présentation par le bureau d'études ATLANCE de 3 scénarii d'optimisation des 11 déchetteries du Smictom : scénario 1 + 5.4 € par habitant ; scénario 2 + 7.6 € par habitant ; scénario 3 + 7.0 € par habitant.  
Il y a au minimum la nécessité de mise aux normes ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) (environ 2.4 millions d'euros).
- Distribution des sacs poubelles : la distribution des sacs poubelles aura lieu du 18 janvier au 25 janvier prochains dans le local CAT derrière la mairie. Comme d'habitude, chaque conseiller est invité à tenir une permanence en s'inscrivant à l'aide du document sur table auprès de Julie Joguet, secrétaire des services techniques, avant le 15 janvier sachant que votre collaboration est très précieuse.

### Journée départementale des OT.

Philippe TERRASSIN et Bertrand MARCATEL, qui y ont participé, ont partagé ce constat très fort : les gens consomment différemment et les offices du tourisme sont de plus en plus visités virtuellement, sauf celui de Sainte-Maure. Aujourd'hui, il existe un gros report de commandes de séjours et d'explications par Internet. Il faut que l'office du tourisme de Sainte-Maure puisse bénéficier d'une rénovation de son site Internet. Il faudra aller de plus en plus vers une mutualisation des offices du tourisme. Aujourd'hui, il faut penser à une offre Touraine. Le tourisme représente en Indre-et-Loire un pourcentage considérable au niveau des emplois. On a prochainement une rencontre avec la CCSMT et l'office du tourisme pour voir comment aller vers cette mutation.

Bertrand MARCATEL explique qu'Internet a bousculé le système. Les organismes privés sont internationaux et nous avons un problème de territorialité. A un moment, si on veut survivre, il faut changer tout cela.

Philippe TERRASSIN rappelle qu'autrefois, les offices du tourisme avaient un rôle de conseiller, ils n'avaient pas le droit de vendre. Aujourd'hui, il faut être des vrais professionnels, il faut parler plusieurs langues, parler l'informatique. La France est une des plus grosses destinations mondiales du tourisme.

**Crèche à la Chapelle des Vierges** le week-end du 21 - 22 décembre. Une centaine de visiteurs et un moment très émouvant le dimanche après-midi en présence des « grands témoins ».

Un petit film a été réalisé avec le témoignage de Sœur Paule, Mme Tricoche et Mme Robin. Il est visible sur notre site Internet.

**Rénovation des éclairages.** Terminés pour la salle des fêtes et les aires couvertes, les nouveaux éclairages sont bien appréciés. Pour la salle des fêtes, ils représentent une économie de 80 % donc un retour d'investissement de 7 ans pour un équipement dont la durée de vie est de 30 ans.

**Une nouvelle fourgonnette Renault Kangoo électrique** est arrivée aux Services techniques. Un rendez-vous sera fixé pour la présenter aux conseillers qui le souhaitent. Cela se fera en même temps que la présentation de la borne de rechargement des véhicules électriques.

### Note d'information sur les changements d'organisation liés au transfert des ALSH vers la CCSMT

Le transfert de compétence des accueils de loisirs à la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 conduit à une réorganisation du secteur enfance jeunesse.



Le temps des loisirs, le mercredi après-midi et les vacances scolaires sont dorénavant un temps géré par la communauté de communes. C'est elle qui s'occupe des inscriptions et de la facturation. Comme cela est prévu dans la convention, les locaux comme le matériel sont mis à disposition en même temps que le transfert. Les familles s'adresseront toujours à Sara Casa Martin, la secrétaire de ce service à l'espace Theuriet. Pour elles, cela ne change rien.

Le temps périscolaire – accueil du matin et du soir (avant et après l'école) – et le temps du midi (pause méridienne et ateliers des rythmes scolaires) restent un temps communal.

En raison de la reprise du centre de loisirs de Saint-Epain et de la réouverture programmée en avril de celui de Nouâtre, et le projet d'ouverture des centres en août et pendant les vacances de Noël, la CCSMT a souhaité que la secrétaire du service Enfance-Jeunesse soit totalement dégagée des missions afférentes à la restauration scolaire – dossier d'inscription, vente des tickets de cantine, facturation, etc. C'est pourquoi nous avons pris sous contrat Erika Auzanneau qui effectuera 25 heures hebdomadaires pour le secrétariat de la restauration scolaire et du périscolaire, ateliers de la pause méridienne, l'accueil des familles, la vente des tickets de cantine et la facturation. Elle assure un accueil des familles en mairie le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi matin de 9h à 12h. Elle travaillera sur la simplification des dossiers d'inscription en lien avec Sara. Elle fera également le suivi des ateliers de la pause méridienne et le lien avec les nombreux bénévoles qui interviennent à l'école Voltaire et les enseignants volontaires.

De nouveaux ateliers se mettent en place : « apprendre à marcher », atelier cuisine avec la fabrication de douceurs en chocolat, atelier « débrouille » ou comment coudre un bouton ou faire une reprise, connaissance du goût, le monde des timbres ou la philatélie pour les enfants, et d'autres qui n'ont pas encore d'appellation mais pour lesquels nous avons déjà les bénévoles prêts à intervenir. Notons également l'atelier « découverte des sciences et de la chimie » en collaboration avec le collège : c'est en effet monsieur Baylin, professeur de science, qui a proposé que les élèves de CM1 et CM2 apprennent à faire de petites expériences, parrainés par ses propres élèves le mardi de midi à 13h. La rémunération du professeur est assurée par le collège, la commune financera le petit matériel ou les fournitures nécessaires aux expériences.

Afin de capitaliser le travail fourni par les agents communaux qui assurent régulièrement des ateliers – Emilie Niquet, Emilie Jourden et Claire Proust – un dossier pédagogique sur les ateliers réalisés, avec livret pour adulte intervenant et le cas échéant livret pour enfant, est en préparation. Cette production représente un travail supplémentaire mais permettra de démultiplier les animations dans le cadre d'extension à d'autres écoles ou de les reproduire les années suivantes avec d'autres animateurs.

**Bibliothèque** : Philippe GALLAND indique que 655 personnes sont inscrites, ce qui représente 228 foyers avec les tranches d'âge suivantes : 0-14 ans : 236 / 15-24 ans : 51 / 25-64 ans : 228 / + de 65 ans : 53 / et 27 personnes qui n'ont pas donné leur date de naissance. Les principaux ouvrages demandés tournent autour de la violence. Minodora Besson et une dizaine de bénévoles assurent l'accueil, les prêts aux usagers, le rangement et l'archivage. Cette année, l'équipe a réalisé un très gros travail de classement et d'archivage. Je leur adresse, au nom de l'équipe municipale, toutes mes félicitations pour leur travail et leur dévouement. Grâce à eux, nous avons une bibliothèque qui tourne bien.

#### **Evènements** (voir site Internet, affichage)

- 18/01 : pose de la 1<sup>re</sup> pierre de l'hôpital à 12h30
- 18/01 : pièce de théâtre « Hubert au miroir » à 20h30, salle des fêtes
- 20/01 : AG de la FDUC (Fédération Départementale des Unions Commerciales)
- 20/01 : 1<sup>re</sup> réunion de préparation des journées du patrimoine 2014 à 9h30. Le thème national est le « patrimoine culturel et naturel ». M. le Maire pense à un bel exemple où on associe au titre du patrimoine culturel la procession de la Chapelle des Vierges et au titre du patrimoine naturel la source.
- 21/01 : Comité de pilotage pour les rythmes scolaires avec les parents d'élèves, les enseignants et la mairie à 19h
- 22/01 : AG du Cyclotourisme à 18h30, salle A. de Rohan
- 24/01 : AG du Mouvement Artistique à 20h, salle A. de Rohan
- 25/01 : galette des rois de l'Association de la Chapelle à 15h
- 25/01 : AG de l'Amicale des Jardiniers à 15h
- 25/01 : loto pour Apolline à 20h30, salle des fêtes
- 26/01 : thé dansant des Anciens Elèves du Couvent à 14h30, salle des fêtes

**Animation au « Coin des Halles »** : Anne DENIS informe l'assemblée qu'à la demande de la mairie, Jonathan LEPROULT, technicien du Syndicat de la Manse, y sera présent vendredi matin 17/01.

**Commission extra-municipale « Gens du Voyage »** : réunion le 28 janvier à 18h à la mairie.

**Commission des Associations** : réunion le 17 février à 11h à la mairie, pour examen des demandes de subvention.

### **La parole est donnée au public**

- M. Jean-François GARNIER revient sur la partie Smictom et ne comprend pas la politique qui incite les personnes à trier leurs ordures ménagères alors que régulièrement, le prix de la redevance augmente.

Claude RABOIN explique qu'il y a des charges fixes incompressibles.

Philippe TERRASSIN indique qu'une provision a été faite par la CCSMT ; pour l'instant, les travaux ne sont pas enclenchés, donc il n'y a pas d'augmentation. Il rappelle que si l'on ne trie pas ses déchets, ce n'est pas 1 % d'augmentation que l'on aurait mais 80 ou 90 % ! Les déchets verts mis en place aux Sources et à la Chapelle, c'est 0 charge ; si les gens les mettent dans les poubelles, c'est 280 € ! Sans tri, ce serait pire !

M. le Maire : La question de M. Garnier soulève la question de fonds de la réelle prise en compte personnalisée du tri. Actuellement, celui qui trie le fait dans un intérêt général mais n'a pas de compensation personnelle. Certaines régions sont passées au pesage ou au comptage de conteneurs. On y viendra sans doute.

Anne DENIS : Et moins on génère de déchets à la base, moins cela coûtera. La première économie, c'est de limiter les déchets. Il y a un gros travail à faire, notamment auprès des industriels.

M. le Maire lève officiellement la séance à 22h30 et invite les conseillers et le public à partager la traditionnelle galette des rois.